

Sud

RETRAITES : Le Sénat veut reculer l'âge de de la décote !



B. Retailleau, chef de file de la droite (*majoritaire*) au Sénat a décidé d'attaquer frontalement les régimes spéciaux en annonçant son opposition aux dispositions annoncées par le gouvernement et sur lesquelles la direction de la SNCF a pourtant basé toute sa communication. Pas de bougé de l'âge d'annulation de la décote. Par le biais d'amendements au texte au Sénat, il veut que cette âge soit décalé... De 2 ans !

Nous voulons décaler de 2 ans l'âge d'annulation de la décote ... À la SNCF, il est de 57 ans, avec le projet actuel, les salarié-e-s peuvent toujours partir à 57 ans sans décote...

Le gouvernement se dit : "ouvert" aux propositions des Républicains ...

Le principal axe de la propagande gouvernemental et de la direction consistait justement à dire que le relèvement de l'âge d'ouverture des droits serait sans grand impact pour les cheminot-e-s au statut vu que l'âge d'annulation de la décote resterait inchangé. Les sénateurs (*ceux qui veulent garder leur régime spécial*) en ont décidé autrement et souhaitent passer l'âge d'annulation de la décote à 64 ans pour les sédentaires et 59 ans pour les roulants.

Si cette volonté d'amender le texte va au bout, l'ensemble de la communication de l'entreprise sur les impacts limités pour les cheminot-e-s statutaires tombe à l'eau.

Même si la SNCF restait forcément discrète sur le sort des contractuel-le-s et des polypensionné-e-s, elle n'a plus maintenant qu'à reprendre tous ses tableaux et à annoncer aux cheminot-e-s que ce seront 8 trimestres supplémentaires pour toutes et tous !

**Sauvons notre retraite, imposons d'autres choix !
Je pose ma Dii à partir du 7 Mars en illimité ! Tous en grève !
Dans les AG et les actions, faisons plier le gouvernement !**

